



QU'EST-CE-QUE LE PAD ?

Le Point d'Accès au Droit est un lieu d'accueil **anonyme** et **gratuit** permettant de vous conseiller dans tous vos problèmes de la vie courante !

- ✔ Séparation, divorce, pension alimentaire, autorité parentale...
- ✔ Facture à contester, recouvrement de créances...
- ✔ Insalubrité, expulsion, conflit propriétaire/locataire, de voisinage...
- ✔ Discrimination, violence, escroquerie, menaces...
- ✔ Arrêt maladie, retraite, allocations spécifiques...
- ✔ Succession, pension de réversion...

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

- ✔ Accueil et écoute
- ✔ Aide aux démarches administratives, informations et conseils juridiques
- ✔ Rendez-vous gratuits avec des professionnels du droit : notaire, conciliateur de justice, huissier, avocat, médiateur familial, associations spécialisées dans le domaine de la consommation, du logement, du cadre de vie, de l'aide aux victimes...

À QUI S'ADRESSE LE PAD ?

À tout citoyen présentant un problème juridique ou administratif.

COMMENT CONTACTER LE PAD ?

- ✔ Accueil physique en **Mairie de Merville** (57 Place de la Libération) :
lundi et mercredi de 8h30 à 12h00 sans rendez-vous
et de 13h30 à 17h sur rendez-vous uniquement.

Permanence en **Mairie de Laventie** (1 Place du 8 Mai) :
le 2e mercredi du mois de 13h30 à 17h sans rendez-vous.

- ✔ Accueil téléphonique pour la prise de RDV :
Tél. : 03 28 44 35 43 ou 06 30 08 51 29
Lundi, mercredi, vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
Mardi et jeudi : 8h30 - 12h



ou par mail : pad@cc-flandrelys.fr

INFORMATION SUR WWW.CC-FLANDRELYS.FR





PAD

VOTRE POINT D'ACCÈS AU DROIT FLANDRE LYS



 **Flandre Lys**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**SÉPARATION
ENDETTEMENT
CONFLIT DE VOISINAGE
LITIGE PROPRIÉTAIRE
LOCATAIRE
DISCRIMINATION**

**Le Point d'Accès au Droit
peut vous aider !**

Accompagnement - Orientation - Information - Ecoute